



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pérennisation du dispositif « colos apprenantes »

Question écrite n° 4722

Texte de la question

M. Christophe Marion appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le dispositif des colos apprenantes, qui a rencontré un grand succès en permettant à de nombreuses familles d'envoyer pour la première fois leur enfant en colonies, alors que 4,6 millions de jeunes n'ont pas pu partir en vacances en 2021. Ce dispositif n'a cependant jamais fait l'objet d'une ligne budgétaire claire et définie. Les professionnels du secteur, soucieux de son maintien, s'interrogent et s'inquiètent quant à sa pérennité et à la volonté politique du Gouvernement de le maintenir dans les années futures. Il lui demande quelle réponse on peut aujourd'hui leur apporter afin qu'ils puissent continuer d'offrir un moment d'évasion à de nombreux enfants issus de milieux populaires.

Texte de la réponse

Le dispositif « Colos apprenantes » a été initié peu avant l'été 2020 pour répondre aux conséquences du confinement sur les apprentissages des élèves les plus exposés au risque de l'échec scolaire. Les séjours organisés dans ce cadre comprenaient des modules de renforcement des apprentissages articulés à des activités classiques, notamment sportives, ludiques et culturelles. Suite à l'évaluation de l'édition 2020 qui a mis en évidence la persistance de besoins de remédiation pédagogiques chez les publics fragiles, le dispositif a été reconduit en 2021, puis, sur la base du bilan 2021, étendu en 2022 à la totalité des congés - excepté les vacances de février - avec une ouverture aux enfants pouvant justifier d'un quotient familial inférieur ou égal à 1500 €, ce qui a permis d'introduire une dose significative de mixité socio-économique. Sur les trois années de son existence, « Colos apprenantes » a permis de faire partir gratuitement 230 000 mineurs, dont une moitié de primo partants, grâce à des crédits s'élevant à environ 180 M€. Actuellement, le bilan de la session 2022 qui s'est terminée avec les vacances de Noël est en cours de finalisation. C'est sur la base de ce bilan que le Gouvernement prendra, le cas échéant, la décision de reconduire cette opération en 2023, possiblement sous une forme renouvelée pour répondre aux besoins qui auront été identifiés grâce à l'évaluation en cours.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Marion](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4722

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2023](#), page 328

Réponse publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2428